

SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit) Audit du commerce éthique des membres de Sedex

Sedex est une organisation mondiale à but non lucratif, qui compte des dizaines de milliers d'entreprises membres. Grâce à la plate-forme Sedex Advance, ces entreprises gèrent et partagent des données sur leurs performances en matière de responsabilité sociale, de pratiques de travail, d'environnement et de santé et sécurité. EUROCERT est une entité autorisée sur la plateforme Sedex (société d'audit affiliée) pour l'utilisation de Sedex Advance et la conduite d'inspections conformément à l'audit du commerce éthique des membres de Sedex.

QU'EST-CE-QUE SMETA ?

Le SMETA est la méthodologie d'inspection développée par les membres de Sedex afin de disposer d'un protocole unique avec des principes, qui sera mis en œuvre par les entreprises et sera contrôlé par des inspecteurs reconnus. Les principaux piliers de l'évaluation SMETA sont les suivants :

- Les conditions de travail
- Santé et sécurité
- Heures de travail - Paie
- Distinctions
- Environnement
- Éthique des affaires

À l'issue de l'inspection et de la satisfaction de toute non-conformité, le rapport correspondant est émis, qui est " mis à niveau " sur la plateforme Sedex et mis à la disposition des fournisseurs / clients sélectionnés par l'entreprise.

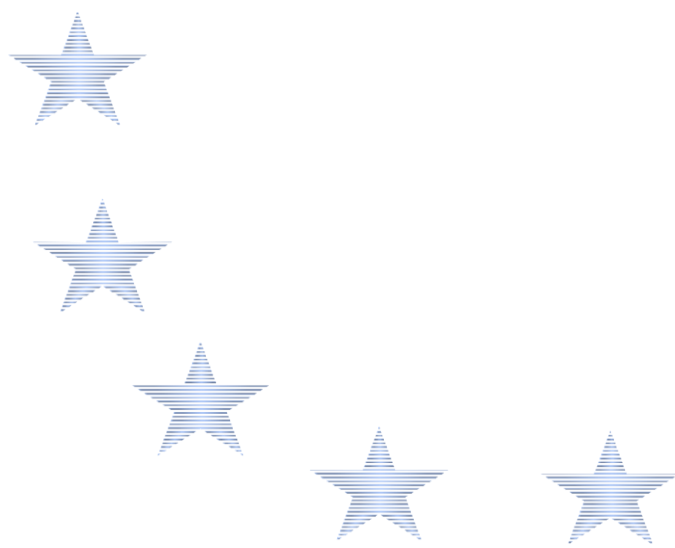
AVANTAGES DU SMETA BASÉ SUR L'INSPECTION

Les principaux avantages de l'inspection SMETA et de l'abonnement à Sedex sont les suivants :

- Obtention d'un avantage comparatif sur le marché, notamment pour les entreprises ayant une activité d'exportation
- Informations actualisées par le biais de la plate-forme Sedex, des fournisseurs et des clients concernant la mise en œuvre et le contrôle réussis de SEMTA.
- Outil essentiel pour l'élaboration et la gestion de la stratégie de développement durable d'une entreprise.
- Inspection à plusieurs niveaux couvrant différents domaines
- Mobilisation et participation active du personnel
- Amélioration continue de ses performances en termes économiques, sociaux et environnementaux
- Valeur ajoutée aux principes de durabilité et de responsabilité sociale déjà appliqués par une entreprise

POURQUOI SE CERTIFIER AVEC EUROCERT S.A. ?

- Nous sommes un organisme de certification indépendant grec, accrédité par l'ESYD, avec des bureaux dans plus de 35 pays dans le monde. La certification par Eurocert signifie l'évaluation et l'acceptation d'un organisme de certification accrédité, reconnu et respecté.
- Nous disposons d'un personnel et de collaborateurs solides et expérimentés qui, en tant qu'inspecteurs/auditeurs et/ou experts techniques, effectuent des inspections à forte valeur ajoutée pour votre entreprise.
- Nous nous assurons de vous tenir informé et de vous mettre à jour de tous les changements locaux et/ou internationaux qui concernent votre champ de certification.
- Notre accréditation couvre un large éventail de normes et de produits ; nous sommes donc en mesure de vous fournir des solutions globales en matière de certification de systèmes de gestion.



LES QUESTIONS FRÉQUENTES

Une inspection réussie conduit à la délivrance du certificat ?

La réussite de l'inspection ne donne pas lieu à la délivrance d'un certificat mais à la publication du rapport correspondant sur la plateforme Sedex. Toutefois, si l'entreprise le souhaite, EUROCERT peut délivrer un certificat confirmant que l'inspection a été réalisée et menée à bien conformément au SMETA.

Quelle est la fréquence des inspections ?

Il n'y a pas de fréquence minimale d'inspection, car cette exigence est principalement à la demande d'un client. Cependant, les entreprises choisissent généralement la fréquence annuelle pour effectuer une inspection afin de démontrer la conformité et l'amélioration continues à toutes les parties intéressées.

Combien de types d'inspection SMETA existe-t-il ?

Il existe 2 types d'inspection : a) 2 piliers et b) 4 piliers. La différence fondamentale est que l'inspection à 4 piliers comprend plus d'exigences et approfondit l'éthique environnementale et commerciale. Le choix du type approprié doit être fait par l'entreprise en consultation avec ses principaux clients.